



L'entretien avec le candidat

MAJ Avril 2022

Entretien du candidat avec le jury

L'entretien est obligatoire.

L'entretien doit permettre de compléter des points du dossier dont la formulation ne serait pas jugée assez précise par le jury pour traduire la mise en oeuvre des compétences visées. Il n'est ni un exposé, ni une soutenance, ni un entretien de recrutement.

Il est conduit par deux membres du jury. Sa durée est comprise entre 15 minutes et 30 minutes.

Aucun élément d'appréciation relatif à sa prestation n'est communiqué au candidat à l'issue de l'entretien. Les résultats sont transmis après la délibération finale du jury régional.

Si un candidat convoqué ne s'est pas présenté à l'entretien, celui-ci est déclaré ajourné et son dossier n'est pas évalué. Le candidat ajourné peut déposer un nouveau dossier de validation selon la procédure habituelle lors d'une prochaine session de jury.

Le candidat peut être convoqué à l'entretien le jour de la date du jury ou bien en amont de la date du jury.

NB : Le candidat ne remplira pas la page 6 du dossier de validation concernant la demande de l'entretien par le candidat.